



Géopolitique des océans

DOSSIER...

Géopolitique des océans

4 Ouverture – La planète Mer
Serge Sur

La mer, espace fragmenté

**12 Des espaces maritimes
aux territoires
de la mondialisation**
Tristan Lecoq

**19 États et espaces maritimes :
entre compétition
et coopération**
Niki Aloupi

**28 La France,
une puissance maritime**
Entretien avec Jean-François Dobelle

La mer, espace stratégique

**40 Marines de guerre :
le renouveau de la course
à la puissance**
Édouard Pflimlin

**54 La dissuasion nucléaire
par les sous-marins**
Richard Labévière

**60 La France, une nation
du grand large confrontée
aux nouvelles menaces
maritimes**
Entretien avec l'amiral Bernard Rogel

La mer, espace économique

**68 La mer mène
à tous les rivages :
routes, ports et trafics**
Antoine Frémont

**81 Sous la mer,
le monde numérique :
une géopolitique
des câbles sous-marins**
Camille Morel

**92 Hydrocarbures
et ressources minérales
du fond des mers**
Christophe-Alexandre Paillard

La mer, espace à protéger

**104 L'exploitation
des ressources marines
en question**
Yvonne Bouvet

116 La pollution marine : une lutte à intensifier

François Galgani

125 Les différents moyens de lutte contre l'élévation du niveau des mers

Alexandre K. Magnan

135 L'archéologie sous-marine : un espace culturel méconnu, des enjeux planétaires

Michel L'Hour

Et les contributions de

*Hervé Baudu (p. 88),
Pierre Blanc (p. 36),
Charles-Emmanuel Detry (p. 50),
Éric Frécon (p. 131), Jean-Pierre Gattuso
et Carlos Duarte (p. 113),
Christophe Le Visage (p. 99),
André Louchet (p. 78),
Édouard Pflimlin (p. 44),
Serge Ségura (p. 25)
et Patrick Villiers (p. 141)*

Questions EUROPÉENNES

145 Ukraine-Pologne : du partenariat stratégique à l'incertitude tactique

Oksana Mitrofanova

Regards sur le MONDE

153 La présidence Trump au Moyen-Orient : un bilan sans lendemain ?

Rachid Chaker

HISTOIRES

de *Questions internationales*

163 La conférence de Berlin (1884-1885) : quel héritage pour l'Afrique ?

Amaury Lorin

Les questions internationales à L'ÉCRAN

170 Un crime en haute mer : *Plein soleil* de René Clément (1960)

André La Meauffe

ABSTRACTS

Liste des CARTES et ENCADRÉS

178 et 182

→ POUR ALLER PLUS LOIN

Mer de Chine méridionale : des eaux grosses de tempêtes

En 2021, la mer de Chine méridionale reste l'immense enjeu qu'elle est devenue depuis une dizaine d'années, et l'on peut sans doute affirmer qu'il s'agit aujourd'hui de l'espace maritime dont dépendent, plus qu'aucun autre, la paix et la prospérité du monde¹.

Le bain révélateur des relations sino-américaines

La mer de Chine méridionale est une artère de la globalisation. Elle voit transiter, tous les ans, un tiers des flux commerciaux de la planète. Elle est aussi le théâtre de multiples différends entre ses États riverains – outre la Chine, Taïwan, le Vietnam, les Philippines, la Malaisie, le Brunei et l'Indonésie –, compliqués par de fortes tensions entre la Chine et les États-Unis. Le voisinage se conteste la souveraineté sur des archipels inhabités – hors de garnisons établies à l'appui des prétentions étatiques – et les droits sur les ressources naturelles. La Chine, forte de capacités navales en constante progression, intimide ses voisins pour asseoir ce qu'elle présente comme les revendications légitimes d'une puissance revenue à un statut digne de son passé.

Face à elle, les États-Unis multiplient les manœuvres pour réaffirmer une hégémonie garante de la sécurité de leurs alliés et de la liberté de navigation dans la région. Au cœur de ce qu'ils appellent, à la suite du Japon et de l'Australie, l'« Indopacifique libre et ouvert », ils s'érigent en gardiens d'un « ordre fondé sur des règles »² et dénoncent l'inconséquence voire l'ingratitude de la Chine, accusée de porter atteinte à l'infrastructure qui rend possible, depuis plus de quarante ans, une croissance encouragée par l'Amérique.

¹ Pour une présentation plus détaillée des enjeux stratégiques de la zone, voir Ch.-E. Detry, « La mer de Chine méridionale : revendications et tensions », *Questions internationales*, n° 93, septembre-octobre 2018, p. 45-50.

Les Chinois répliquent qu'il n'y a pas d'accord sur des règles dont les gardiens autoproclamés sont les premiers à s'affranchir, qu'ils ne s'opposent qu'à certaines activités militaires et non à la liberté de navigation, et que c'est aux seuls Asiatiques de dire ce qui est bon pour l'Asie – étant naturellement entendu qu'en Asie « la Chine est un grand pays et les autres des petits pays »³.

Des revendications chinoises sans fondement juridique

En 2016, l'un des « petits » – les Philippines – avait défié le « grand » en soumettant à un tribunal arbitral la question de la compatibilité des prétentions chinoises avec les dispositions de la convention de Montego Bay de 1982, en vigueur entre les deux pays. Les arbitres ont considéré que la « ligne en neuf traits » invoquée par la Chine – il s'agit d'une carte datant de la période républicaine (1912-1949) et englobant par des pointillés la quasi-totalité de la mer, sans référence explicite à un quelconque régime juridique – ne délimite pas un espace dans lequel cet État jouirait de droits historiques dérogeant licitement à la convention de Montego Bay.

Cette convention établit en effet un régime intégral pour les mers selon un découpage qui prime, en cas d'incompatibilité, sur tous les droits antérieurs – des droits dont la Chine n'a, de toute façon, ni prouvé qu'ils n'aient jamais existé, ni établi la constitution au cours de la période postérieure à l'entrée en vigueur de la convention, les États tiers ayant constamment rejeté ses revendications.

² Les expressions de *rules-based order* et de *Free and Open Indo-Pacific* sont entrées dans le vocabulaire officiel des États-Unis sous l'administration Trump pour réagir à une politique chinoise qualifiée de « révisionniste », notamment en mer de Chine méridionale. L'administration Biden les a reprises à son compte.

³ Selon l'affirmation – remarquable pour son inhabituelle absence d'hypocrisie – de Yang Jiechi, alors ministre chinois des Affaires étrangères, lors de l'édition 2010 du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à Hanoi.



Handout / Satellite image © 2021 Maxar Technologies / AFP

Vue aérienne prise le 23 mars 2021 de Whitsun Reef, un récif corallien de l'archipel des Spratleys. Des navires, présentés par Pékin comme des chalutiers se protégeant des mauvaises conditions météorologiques, y ont pris position en formant des lignes au large. Selon les Philippines, qui dénoncent une violation de leur zone économique exclusive, cette flottille appartiendrait à la milice maritime du régime chinois.

La sentence de 2016 demeure inappliquée, la Chine la tenant pour nulle et non avenue. Pékin allègue l'excès de pouvoir du tribunal, qui se serait prononcé sur des points de droit placés hors de sa compétence : la souveraineté territoriale de la Chine et la délimitation des espaces maritimes relevant de sa juridiction.

En réalité, le tribunal a pris soin de ne pas prendre position au sujet des archipels contestés que les riverains réclament en tout ou en partie. Les principaux sont les Paracels – occupés par la Chine, revendiqués par Taïwan et le Vietnam – et les Spratleys – principalement occupés par la Chine, le Vietnam et les Philippines, quoique le plus grand élément insulaire soit sous possession taïwanaise.

La question de la souveraineté, qui conditionne juridiquement celle des ressources (« la terre domine la mer »), reste donc non résolue et la solidité des titres invoqués s'avère particulièrement difficile à évaluer, surtout en ce qui concerne les Spratleys. Quoi qu'en dise la Chine, les marins se sont longtemps tenus à l'écart de ces récifs émiettés qu'ils ne connaissaient que comme des dangers pour la navigation.

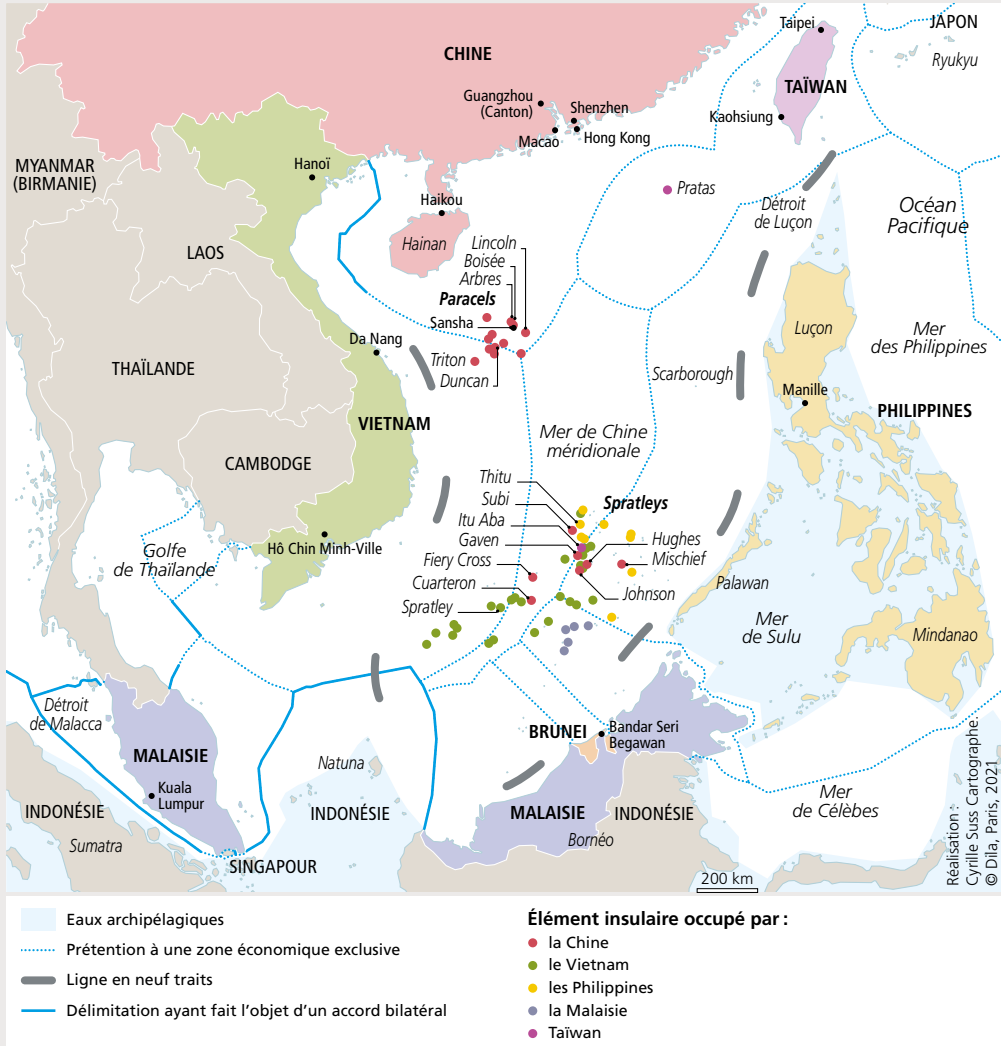
Une escalade des menaces

Le danger provient désormais de l'affluence des bâtiments venus éprouver leur résolution et leurs forces, notamment à proximité des positions chinoises militarisées dans les Spratleys. De 2013 à 2016, ravageant au passage l'environnement marin, la Chine a mené une spectaculaire campagne de poldérisation des îlots et de construction d'infrastructures à double usage. Les Paracels ont aussi été aménagées par la Chine, tandis que dans les Spratleys, d'autres États ont procédé à des travaux d'ampleur beaucoup plus modeste.

L'action coordonnée de la marine chinoise et de forces para-navales – corps de garde-côtes et milice maritime déguisée en flotte de pêche – a permis à la Chine l'augmentation graduelle de sa maîtrise de l'espace revendiqué à l'intérieur de la ligne en neuf traits, sans toutefois franchir le seuil du conflit ouvert.

Le 22 janvier 2021, une nouvelle loi chinoise a autorisé les gardes-côtes à recourir à « toutes les mesures nécessaires, y compris l'usage de leurs armes » pour défendre « la souveraineté, les droits souverains et la

La mer de Chine méridionale



Sources : *Questions internationales*, n° 93, 2018 ; Didier Ortolland, Jean-Pierre Pirat, *Atlas géopolitique des espaces maritimes*, Éditions Technip, 2010 ; *Maritime Boundaries Geodatabase*, Marine Regions, Flanders Marine Institute (www.marineregions.org) ; *Asia Maritime Transparency Initiative*, CSIS (amti.csis.org).

juridiction » de la Chine contre les atteintes d'organisations et d'individus étrangers en mer, suscitant l'inquiétude des États riverains mais aussi du Japon opposé à la Chine par un contentieux similaire en mer de Chine orientale, autour des îles Senkaku/Diaoyu.

Les Américains ont réagi à ces évolutions, auxquelles il faudrait ajouter de constants exercices militaires, par le lancement d'un programme d'« opérations de liberté de navigation » en octobre 2015. Des

bâtiments y ont été envoyés, dans des espaces où la puissance américaine entend réaffirmer des libertés qu'elle estime tenir du droit international coutumier – le pays n'ayant, faute de majorité au Sénat, jamais ratifié la convention de Montego Bay elle-même, ce que la Chine ne manque jamais de rappeler.

La fréquence de ces manœuvres est de plus en plus élevée. D'après les informations rendues publiques par le département américain de la Défense, au

moins 27 opérations ont eu lieu sous l'administration Trump, contre seulement quatre au cours des deux dernières années de la seconde administration Obama. L'administration Biden a poursuivi cette politique dès son entrée en fonction.

La France et le Royaume-Uni mènent également leurs propres opérations et devraient être rejoints durant l'été 2021 par l'Allemagne, les trois États européens ayant récemment exprimé des positions communes au sujet des prétentions chinoises.

Au printemps 2021, ces prétentions étaient particulièrement sensibles dans deux parties de la mer de Chine méridionale. Les Philippines – dont le président Rodrigo Duterte avait cherché à s'entendre avec la Chine plutôt que de lui opposer la sentence de 2016 – ont en effet vu débarquer une flottille de pas moins de 220 bateaux de la milice chinoise dans ce qu'elles considèrent être leur zone économique exclusive.

En parallèle, depuis 2020, l'intensification de la pression chinoise sur Taïwan s'est manifestée par des exercices militaires chinois simulant une invasion des îles Pratas, un atoll au sud-ouest des côtes taïwanaises que la Chine revendique en plus de l'île de Formose elle-même. C'est dire l'importance extrême que continuera de revêtir la mer de Chine méridionale pour Washington, lié à Manille par un traité de défense mutuelle, et à Taipei par une politique d'ambiguïté stratégique, censée dissuader Pékin d'annexer l'autre rive du détroit par la force.

Charles-Emmanuel Detry *

* Doctorant au centre Thucydide de l'université Panthéon-Assas (Paris 2), assistant temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) en droit public à Paris 2.



MARIE-FRANCE CHATIN

GÉOPOLITIQUE, LE DÉBAT

SAMEDI ET DIMANCHE À 20H40 (HEURE DE PARIS)

La radio mondiale en français et 13 autres langues

